

# La lettre des chasseurs charentais N°1



## Chasseur Côté Charente

Suite à une réflexion et des travaux menés par vos administrateurs et des chasseurs sur l'optimisation d'internet, le début 2013 voit naître la première lettre des chasseurs charentais. Cette lettre a pour ambition d'améliorer la communication entre la Fédération des Chasseurs et les chasseurs. Mon souhait est de permettre à la chasse charentaise d'aborder l'avenir avec sérénité, de façon unie et moderne. Je souhaite que par votre intermédiaire, en étant encore mieux informé, la chasse charentaise soit présente là où se situent les débats de société, notamment sur l'environnement.

Amies chasseresses, Amis chasseurs, c'est vous, qui par votre passion, votre implication et vos propos sur votre fierté d'être chasseresses ou chasseurs, donnez une image positive de la chasse et construisez la chasse de demain.

Le Président  
D. MARTINAUD

## La chasse grandeur nature

### Sommaire

- ✓ Mieux connaître votre Fédération
- ✓ Les élus et les commissions qui décident de la politique fédérale
- ✓ L'Assemblée Générale ou l'expression du peuple des chasseurs et des territoires
- ✓ Fonctionnement de votre Fédération : du nouveau
- ✓ 2<sup>ème</sup> Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- ✓ Elections de vos administrateurs





# Mieux connaître votre fédération

## ASSEMBLEE GENERALE

Ensemble des associations adhérentes à la Fédération des chasseurs de la Charente

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

16 membres élus pour 6 ans, renouvelables par moitié tous les 3 ans  
 Le bureau: élu pour 3 ans: 1 président, 2 vice-présidents, 1 secrétaire général, 1 trésorier, 1 secrétaire général adjoint, 1 trésorier adjoint

## PRESIDENT

M. MARTINAUD Dominique

## DIRECTEUR

M. DOUTAU Pascal

## DIRECTEUR ADJOINT

M. CABANTOUS François



## COORDINATEUR TECHNIQUE

M. MAHE Frédéric

## SERVICES ADMINISTRATIFS

### TECHNICIEN SUPERIEUR

M. GERVAIS Philippe

### TECHNICIENNE

Melle CHALAND Cécile

### AGENTS DE DEVELOPPEMENT

M. BERNARD Stéphane  
 M. BIRONNEAU Christophe  
 M. GUILLEMET Emmanuel  
 M. LALIEVE Didier  
 M. MAPPA Frédéric  
 M. PAPILAUD Franck  
 M. PELLETIER Sébastien  
  
 M. SALLET Jérémie  
 (moniteur de tir chargé du centre de formation)

### SECRETAIRES ADMINISTRATIVES

Mme JOYEUX Monique  
 Mme SALLET Elise  
**COMPTABLE**  
 Mme DESLIAS Marinette

### SECRETAIRES

Mme CHAMOULAUD Micheline  
 Mme GAUTHIER Nathalie



# Les élus et les commissions qui décident de la politique fédérale

## Composition du Bureau

Président	Mr MARTINAUD Dominique
Vice-présidents	Mr KUHN Gérard Mr NOEL Michel
Secrétaire Général	Mr MEUNIER Bruno
Trésorier	Mr PASQUIER Jean-Michel
Secrétaire Général Adjoint	Mr PATRIER Fernand
Trésorier Adjoint	Mr BOUTENEGRE Joël

## Administrateurs

Mr BARRAL Michel
Mr GRANET Bruno
Mr LAMAZIERE Pascal
Mr MONJOU Guy
Mr RENNETAUD Raymond
Mr TEXIER Didier
Mr THIBAUD Christian

## Commission des finances

Mr PASQUIER Jean-Michel ( <i>Président</i> )
Mr BARRAL Michel
Mr BOUTENEGRE Joël
Mr LAMAZIERE Pascal
Mr KUHN Gérard
Mr MARTINAUD Dominique

## Commission technique « Petit gibier et migrateurs »

Mr MEUNIER Bruno ( <i>Président</i> )
Mr BARRAL Michel
Mr BOUTENEGRE Joël
Mr LAMAZIERE Pascal
Mr TEXIER Didier
Mr LEGER Serge ( <i>membre associé</i> )
Mr MARRY Alain ( <i>membre associé</i> )
Mr LAPOUGE Dominique ( <i>membre associé</i> )

## Commission technique « Grand gibier »

Mr GRANET Bruno ( <i>Président</i> )
Mr BOUTENEGRE Joël
Mr MONJOU Guy
Mr NOEL Michel
Mr PASQUIER Jean-Michel
Mr RENNETAUD Raymond
Mr MARTINAUD Dominique
Mr LOISEAU Philippe ( <i>membre associé</i> )
Mr VICTORIA Gilles ( <i>membre associé</i> )
Mr BAILLET Christian ( <i>membre associé</i> )
Mr BOSSUET Alain ( <i>membre associé</i> )
Mr GRANET Patrick ( <i>membre associé</i> )
Mr TARDIEUX Jean-Claude ( <i>membre associé</i> )
Mr BOUILLAUD Denis ( <i>membre associé</i> )
Mr GUITARD Guy ( <i>membre associé</i> )
Mr VIGNAUD Christian ( <i>membre associé</i> )

## Commission « Evolution du nombre de chasseurs »

Mr PATRIER Fernand ( <i>Président</i> )
Mr KUHN Gérard
Mr LAMAZIERE Pascal
Mr MEUNIER Bruno
Mr PASQUIER Jean-Michel
Mr RENNETAUD Raymond
Mr THIBAUD Christian
Mr MONJOU Guy
Mr GRANET Bruno

## Commission « Personnels »

Mr MARTINAUD Dominique ( <i>Président</i> )
Mr GRANET Bruno
Mr MEUNIER Bruno
Mr MONJOU Guy
Mr PATRIER Fernand

# L'Assemblée Générale ou l'expression du peuple des chasseurs et des territoires

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de la

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES  
CHASSEURS DE LA CHARENTE

Samedi 6 avril 2013 - Salle des fêtes de  
MONTMOREAU

L'assemblée générale est le rendez-vous annuel des adhérents de la Fédération et des chasseurs.

C'est le moment privilégié de rencontre entre les chasseurs du département ; il permet de définir l'orientation de la chasse en Charente

Faute d'un nombre de salles de capacité suffisante, d'un coût de location abordable, et d'un problème de disponibilités, l'assemblée générale ne pourra avoir lieu à Rouillac. En effet, les membres du conseil d'administration avaient décidé que l'assemblée générale ne devait plus avoir lieu pendant les vacances de Pâques afin de permettre à un maximum de responsables d'associations et de chasseurs d'être présents. C'est pourquoi l'assemblée générale se tiendra le samedi 6 avril 2013, à Montmoreau.

## Renouvellement du conseil d'administration :

Tous les 3 ans, le conseil d'administration est renouvelé par moitié, conformément aux statuts en vigueur.

Ce renouvellement intervient en 2013, lors de l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera le 6 avril.

Dans ce cadre, 9 administrateurs seront à élire sur les pays cynégétiques (7 administrateurs sont sortants, et 2 ont démissionné).

L'élection des administrateurs constitue, pour la chasse départementale, un véritable enjeu : celui de la performance d'un système qui doit engager la chasse départementale dans l'avenir.

Pour les adhérents, il ne s'agit pas ici d'élire quelqu'un "*pour faire plaisir*", "*pour sa bonne mine*", "*parce qu'il ne fait pas de vagues*" ou "*parce que ça l'occupe...*". Il s'agit de doter la chasse départementale d'une représentation forte, déterminée, qui va de l'avant, riche de ses complémentarités et de ses différences mais résolue à faire progresser le dossier "chasse".

Pour les candidats, il s'agit avant tout de bien peser l'impact de cet investissement, de vouloir servir les intérêts de la collectivité cynégétique et non pas des intérêts particuliers ; d'être suffisamment disponible et impliqué pour apporter une réelle contribution !

Dans les grandes lignes, le candidat

- ♦ doit être capable d'animer les réunions sectorielles, d'unités de gestion, etc...
- ♦ doit participer à une dizaine de réunions du conseil d'administration fédéral et à l'assemblée générale, ainsi qu'aux réunions de commissions dont il fait partie.
- ♦ doit aussi apporter sa contribution dans les groupes de travail constitués au sein de la Fédération des chasseurs, voire représenter cette dernière dans certaines instances départementales ou régionales.
- ♦ doit prendre en compte un grand nombre de textes législatifs, réglementaires, etc..., pour prendre des positions qui respectent le droit.

Disponibilité, bonne volonté, hauteur de vue, ouverture d'esprit et compétences sont donc nécessaires de la part du candidat pour mener à bien sa mission et ne pas décevoir ceux qui l'ont élu... En outre, l'utilisation habituelle des outils bureautiques et de messagerie électronique est devenue une nécessité.

Si ce challenge vous intéresse, nous vous recommandons de contacter sans tarder le Président de la Fédération des chasseurs de la Charente, M. Dominique Martinaud, afin d'obtenir de plus amples informations sur les obligations qui caractérisent cette contribution bénévole.

La mission est certes exigeante, quelque fois ingrate, mais combien enrichissante au plan personnel.

Par l'intermédiaire des administrateurs, vous pouvez formuler vos souhaits pour la chasse de demain.

Cette année, vous allez donc élire les 9 représentants des chasseurs.

Nos statuts qui fixent légalement les règles de fonctionnement de la Fédération des chasseurs de la Charente prévoient une représentation géographique à raison de deux administrateurs sortants par pays cynégétique (conformément à la carte des pays cynégétiques).

#### Pour être candidat, il faut :

- ♦ être membre de la Fédération des chasseurs de la Charente ;
- ♦ être détenteur de son permis de chasser validé depuis 5 années consécutives ;
- ♦ ne pas avoir été condamné depuis au moins 5 ans pour une contravention de 5<sup>ème</sup> classe ou pour un délit, à raison d'infraction aux dispositions réglementaires ou législatives relatives à la chasse ou à la protection de la nature.

#### Dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être déposées, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 20 jours avant l'assemblée générale, soit avant le dimanche 17 mars 2013, cachet de la poste faisant foi.

Tout candidat doit, à cette occasion, formuler une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité.

#### Qui vote à l'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs de la Charente ?

Un préalable : pour voter, il faut utiliser le "timbre vote" autocollant qui se trouve sur le document de validation annuelle de votre permis de chasser.

Depuis la loi chasse de juillet 2000, tout chasseur peut voter dans la Fédération du département où il fait valider son permis.

Toutefois, les statuts différencient le chasseur individuel de celui qui adhère à la Fédération pour son territoire (adhérent territorial), ou/et en obtenant un plan de chasse ou de gestion.

a) le chasseur dit "individuel", c'est-à-dire tout un chacun, a deux options :

- ♦ il vote pour lui seul, avec sa propre voix : il lui suffit de se présenter le jour de l'assemblée générale avec son permis de chasser validé pour la saison et son timbre vote.
- ♦ il a obtenu les timbres vote d'autres chasseurs : il doit alors utiliser le collecteur "feuille de droits de vote du chasseur" disponible à la Fédération, en y collant son timbre et ceux qui lui ont été confiés.

Le nombre de voix est limité à 11 (10 voix plus la sienne). Le document doit être déposé à la Fédération des chasseurs impérativement 20 jours avant l'assemblée générale, soit avant le dimanche 17 mars 2013 minuit, cachet de la poste faisant foi.

b) l'adhérent "territorial" est généralement un responsable de chasse. Il adhère à la Fédération des chasseurs pour souscrire un contrat de services, ou en obtenant un plan de chasse grand gibier ou un plan de gestion (c'est la loi qui le prévoit). Il est informé des dispositions du vote par courrier personnel. L'adhérent territorial vote avec les voix de ses chasseurs et avec des "voix hectare" (1 voix par tranche de 50 ha). Il devra, comme le chasseur utilisant des pouvoirs, utiliser un collecteur de droits de vote, qu'il devra déposer à la Fédération des chasseurs impérativement 20 jours avant l'assemblée générale, soit avant le dimanche 17 mars 2013 minuit, cachet de la poste faisant foi.

C'est le représentant légal du territoire qui dispose du droit de vote. Toutefois, il peut nommer un mandataire, par écrit.

#### **Les administrateurs de la Fédération des chasseurs sont des bénévoles.**

Une récente disposition réglementaire autorise les membres du bureau d'une Fédération de chasseurs à percevoir des indemnités (modestes).

Le président MARTINAUD et ses amis y ont volontairement renoncé.

Il est donc bon de rappeler que les administrateurs de la Fédération des chasseurs de la Charente sont des bénévoles.

# Fonctionnement de votre fédération : du nouveau

*En 2012, votre conseil d'administration s'est réuni 10 fois.*

*Un nouveau système de fonctionnement a été validé à l'unanimité des administrateurs, suite au travail effectué par un groupe composé de Bruno Meunier, Jean-Michel Pasquier, Bruno Granet, Fernand Patrier, et votre président. Ce groupe s'est réuni à 4 reprises.*

♦ Objectif n° 1 : développer la relation entre le chasseur et sa Fédération départementale. Il a donc été décidé qu'après la signature du Schéma départemental de gestion cynégétique, intervenue le 7 juin 2012, le duo administrateur/agent fasse le tour des associations de chasse, lors d'une réunion de bureau, conseil d'administration, voire assemblée générale, pour évoquer les missions et les décisions votées par le conseil d'administration.

♦ Objectif n° 2 : définir des priorités pour déterminer les tâches et les fonctions de chacun. Cette redéfinition a permis d'affirmer le rôle des élus et des professionnels pour une totale complémentarité. Cela peut entraîner la mise en place d'une nouvelle organisation.

♦ Objectif n° 3 : les agents de développement sont le maillon entre la Fédération des chasseurs et les territoires. Ils assurent la totalité de la vulgarisation. Avec l'administrateur du canton, ils vous aident à régler les problèmes locaux (différents entre territoires, problèmes de cartographie, non satisfaction par rapport aux attributions plan de chasse grand gibier, problèmes de fonctionnement interne d'une association, etc...). Il a été décidé qu'une réunion entre l'administrateur et son/ou ses agent(s) ait lieu toutes les 3 semaines.

♦ Objectif n° 4 : dans un souci de transparence totale, lors des réunions des personnels ou de services, les dates de réunions sont portées à connaissance des administrateurs. Les personnels ont demandé qu'à chacune de ces réunions, un administrateur soit présent.

♦ Objectif n° 5 : afin d'avoir un discours commun et une unité d'action, deux réunions élus/professionnels doivent être programmées chaque année.

Vous le voyez, amis chasseurs, en terme de fonctionnement, les évolutions sont importantes.

Depuis cet été, ces décisions doivent s'appliquer.

Elles seront évaluées pour aller encore plus loin.

L'objectif est que nous partagions ensemble les valeurs qui font l'appartenance à la chasse : convivialité, respect et amour de la nature, respect des autres utilisateurs, défense de toutes les chasses, gestion des espaces et des espèces, solidarité, vie associative, bénévolat et responsabilité.

# 2ème Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

2012 a aussi été marquée par le lourd travail consacré à l'élaboration du 2<sup>ème</sup> Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Mis à part le chapitre "sécurité" concernant l'autorisation exceptionnelle de tir dans la traque dans des conditions précises telles que la Fédération l'avait proposé, qui est le seul élément qui n'a pas été validé par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, ce schéma correspond à ce que nous souhaitons.

Lors du conseil d'administration en date du 5 mars 2012, après que chaque administrateur ait fait part de ses propositions de modifications dans la rédaction et les objectifs, le projet a été validé à l'unanimité des administrateurs.

De nombreux autres sujets marquants ont fait l'objet de débats et de décisions, souvent votées à l'unanimité de vos administrateurs : bilan comptable, investissements (véhicules, photocopieur, ...), tout cela sur la base du travail préparatoire de la commission des finances ou du bureau.

Ce travail doit servir à nous améliorer encore, pour que la Fédération soit au plus proche du terrain, avec un fonctionnement encore plus transparent, des objectifs partagés, et des coûts maîtrisés.



# L'Assemblée Générale 2013 et les élections de vos administrateurs

L'année 2013 sera marquée par l'élection de vos représentants au conseil d'administration. Cette année, vous aurez à élire 9 administrateurs qui contribueront à tout mettre en œuvre pour que nos enfants puissent encore chasser dans les décennies à venir.

Sept de mes collègues administrateurs auraient décidé de présenter une liste lors des prochaines élections. C'est tout à fait normal dans le cadre de l'expression démocratique dont doit bénéficier le monde de la chasse.

L'assemblée générale se déroulera cette année à Montmoreau : pourquoi ?

Vos administrateurs avaient décidé que l'assemblée générale n'ait pas lieu en période de vacances scolaires, afin de permettre au plus grand nombre d'être présents. Le complexe "Le Vingt-Sept" à Rouillac n'étant pas disponible, ni le 6, ni le 13 avril 2013, nous ne pouvions tenir notre assemblée générale en ce lieu. Après avoir contacté 9 municipalités, le seul lieu capable d'accueillir 650 à 700 personnes était Montmoreau. Lors du conseil d'administration du 20 novembre 2012, le sujet a été abordé. Mes collègues Bruno Meunier et Fernand Patrier souhaitaient que l'assemblée générale se tienne à Rouillac le 20 avril. Ce week-end étant situé au milieu des vacances scolaires, je n'étais pas favorable à cette date, conformément aux décisions du conseil d'administration de ne pas tenir notre assemblée générale pendant les vacances de Pâques.

J'ai donc soumis au vote la proposition de tenir l'assemblée générale, soit à Montmoreau le 6 avril, ou à Rouillac le 20 avril. Le résultat du vote : 7 voix pour le 6 avril, 7 voix pour le 20 avril. Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis que je suis président, les statuts ont été appliqués, la voix du président étant prépondérante, notre assemblée générale aura lieu à Montmoreau le 6 avril prochain. J'ai donc réservé, en date du 28 décembre 2012, la salle des fêtes de Montmoreau.

*Amies chasseresses, Amis chasseurs, vous contribuez à transmettre notre passion à de nouvelles générations, à donner une image positive et gestionnaire de la chasse, et je sais que vous êtes de plus en plus nombreux à afficher le grand plaisir et la fierté que nous avons d'être chasseurs.*

Amis chasseurs, la Fédération c'est votre Fédération. Comme dans toute association, tous les documents peuvent être consultés par ses membres : *décisions du Conseil d'Administration, pièces comptables, qui participe aux réunions qu'elles soient fédérales, départementales, régionales ou nationales ?...*



Chasseur Côté  
Charente

*Alors à bientôt.*

Dominique MARTINAUD  
Président de la Fédération des Chasseurs de la Charente